

DESRIPTIF DE TERRAIN à BATIR issu d'un lotissement Loi MACRON

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne s'il est descriptif de ce terrain résulte d'un bornage.

Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. – [Anc. art. L. 111-5-3, al. 1er.] »

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison...»

Article L.271-1 du Code de la construction et de l'habitation :

« Pour tout acte ayant pour objet la construction ou l'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation, la souscription de parts donnant vocation à l'attribution en jouissance ou en propriété d'immeubles d'habitation ou la vente d'immeubles à construire ou de location-accession à la propriété immobilière, l'acquéreur non professionnel peut se rétracter dans un délai de dix jours à compter du lendemain de la première présentation de la lettre lui notifiant l'acte...»

COMMUNE DE VALAMBRAY

LOTISSEMENT Le Clos Saint Germain

DATE DE L'ARRÊTÉ DE PERMIS D'AMÉNAGER: 12/12/2023 - PA Modificatif en cours d'instruction

N° DU PERMIS D'AMÉNAGER : 014 005 23 D0001

Lot n°7

PARCELLE CADASTREE : SECTION D n°366P

SUPERFICIE DU LOT = 303 m² env.

SURFACE PLANCHER MAXIMALE AUTORISÉE = 190 m²

Dressé le 24/05/2024 , par GEOMAT, SELAS de Géomètres-Experts à CAEN

GEOMAT

Chislain de BOIRY

SELAS DE GEOMETRES-EXPERTS

au capital de 1 000 000 €

37, rue des Compagnons - 14000 CAEN

Tel 02 31 53 39 00 – Fax 02 31 53 39 01

R.C.S. Rennes D 384 653 044

Bureau secondaire de Caen : Responsable Ghislain de BOIRY

37, rue des Compagnons - 14000 CAEN

Téléphone : 02 31 53 39 00 Télécopie : 02 31 53 39 01

E-mail: agence.caen@geomat.fr

Geomat SELAS de GEOMETRES EXPERTS au capital de 1 000 000 Euros - RCS Rennes 384 653 044



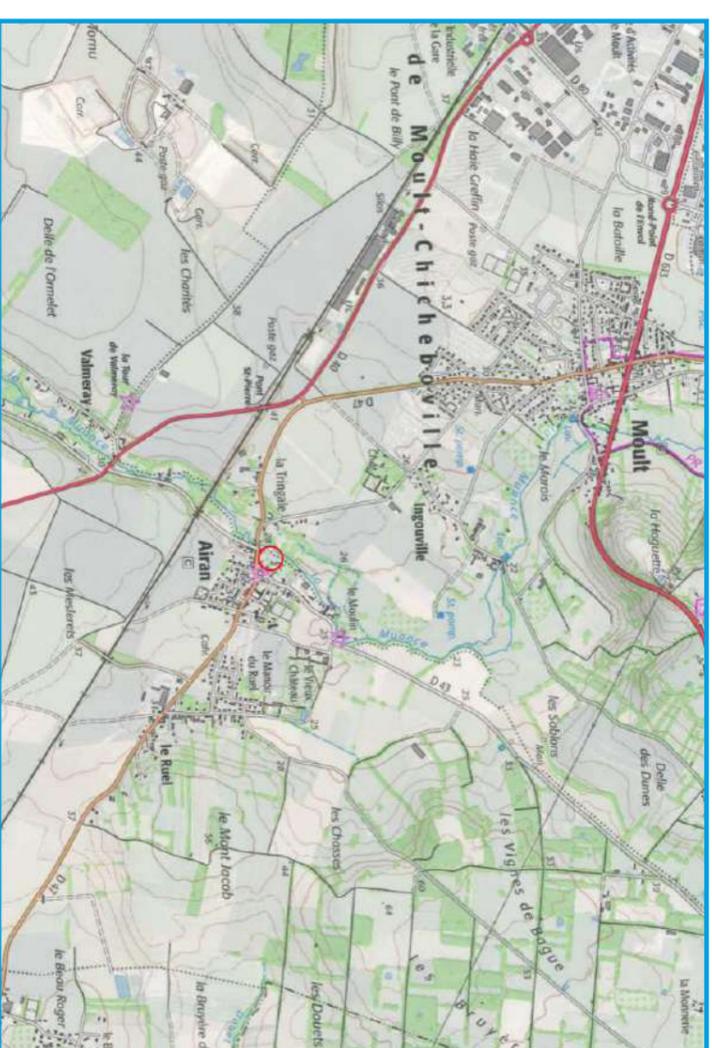
Département du Calvados

COMMUNE DE VALAMBRAY

Lotissement Le Clos Saint Germain

Lot n°7

Plan de situation sans échelle



Géomètres Experts
Denis ATTENCIA
Ghislain de BOIRY
Loïc BOUILLON
Philippe CACHOD
Thomas CHERRIER
Jennifer FAROIN
Arnaud FUTEUL
Julien GUILLOU
Raphaël ROUVIERE
Gwenael SAGNE
Jean de SALABERRY
Samuel TRAVERS

Bureau secondaire
de Caen

37, rue des Compagnons
14000 Caen

Téléphone : 02 31 53 39 00
Télécopie : 02 31 53 39 01

E-mail: agence.caen@geomat.fr



Geomat
GÉOMÈTRES-EXPERTS

Plan de commercialisation

Références cadastrales :

Section D n°366p

Superficie : 303 m² env.

Dressé le 24/05/2024
par A.L

Planimétrie: système RGF 93 CC49
Altimétrie: système N.G.F. IG.N.69
Réf. dossier : 2233004

